C O M M U N A U T É D E C O M M U N E S D E M I R E C O U R T D O M P A I R E

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019

Le budget primitif du budget principal doit être voté chaque année. Il retrace les prévisions de recettes et de dépenses. Il doit être sincère. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 12 février au conseil de communauté.
Il présente 2 sections : fonctionnement et investissement qui doivent être votées en équilibre. De plus, les ressources propres doivent couvrir le remboursement en capital de la dette.

Rappel orientations du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 :
- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services ;
- maîtriser le niveau de la masse salariale ;
- réaliser des économies d'échelle ;
- contenir la dette ;
- réaliser un programme d'investissement ambitieux et résolument tourné sur des projets structurants pour le territoire et pour la population.

I. La section de fonctionnement

LES DEPENSES

DEPENSES PREVISIONNELLES	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
O11 Charges à caractère général	2 524 432,65 €	2 697 007,00 €	2 447 140,12 €	2 657 306,00 €
O12 Charges de personnel	2 968 916,21 €	3 154 250,00 €	3 026 696,35 €	3 191 400,00 €
65 Charges de gestion courante	707 116,36 €	889 259,00 €	799 659,42 €	886 230,00 €
O14 Atténuation de produit	1 363 082,88 €	1 196 625,00 €	1 195 440,99 €	1 197 625,00 €
66 Charges financières	37 752,63 €	32 024,00 €	31 472,89 €	50 501,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 390,66 €	29 309,00 €	25 484,23 €	14 000,00 €
68-6878 Provisions semi budgétaire	5 000,00 €	2 995,00 €	2 995,00 €	5 200,00 €
022-DEPENSES IMPREVUES	0 €	0 €	0 €	15 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**7 608 691,39 €**	**8 001 469,00 €**	**7 528 889,00 €**	**8 017 262,00 €**
6521-Subvention équilibre budget annexe ZAE Foncière	371 818,92 €	291 838,00 €	204 031,66 €	0,00 €
042- Amortissements	372 964,12 €	482 555,32 €	481 583,44 €	382 937,00 €
O23 Virement section investissement	0,00 €	884 353,00 €	0,00 €	675 774,70 €
TOTAL GENERAL	**8 353 474,43 €**	**9 660 215,32 €**	**8 214 504,10 €**	**9 075 259,70 €**

Chapitre 011 Charges à caractère général (+ 8,59 % par rapport au CA 2018) :
Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :
- + 13 085 € de travaux d'entretien sur le bâtiment de l'antenne intercommunale de Dompaire ;
- + 5 085 € de remboursements divers à la commune de Mirecourt (loyers, copieurs, logiciels) ;
- + 39 129 € liés aux transports scolaires (à noter que la gratuité des transports scolaire sera effective sur l'année scolaire 2019-2020) ;
- + 10 774 € pour le CTEAC ;

- + 47 914 de projets mutualisés des Musées - Ecole de musique - Médiathèque ;
- + 14 958 € liés au cinéma Rio (honoraires des films) ;
- + 7 819 € liés à une dépense exceptionnelle suite à un sinistre sur le COSEC ;
- + 3 709 € pour le stade de Poussay (entretien courant des vestiaires) ;
- + 24 814 € liés à la création des MSAP à Mirecourt et Dompaire ;
- + 5 780 € liés à la mise en exploitation de la micro-crèche à Madegney ;
- Ordures ménagères :
  - + 9 963 € de carburants (mise en place d'une tournée supplémentaire) ;
  - + 12 215 € d'entretien des compacteurs et remise en état des barrières ;
  - + 5 245 € d'achat de logiciel ;
  - + 26 042 € pour l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) porté par EVODIA ;
  - + 10 328 € de traitement des déchets par EVODIA ;
- + 7 723 € liés au suivi-animation du PIG Habitez-mieux ;
- + 20 000 € liés à la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial ;
- + 4 671 € liés aux travaux d'entretien des zones d'activités économiques ;
- + 10 000 € pour le tourisme (publications, salons, logiciel de perception de la taxe de séjour, …) ;

- - 44 527 € de remboursements des frais de gestion de la MSAP de Dompaire au PETR des Vosges Centrales ;
- - 24 580 € de rémunération à l'AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) pour les économies réalisées sur les marchés d'assurances de la CCMD entre 2017 et 2018 (47 122 €) ;
- - 3 785 € de prestation du service d'archivage du centre de gestion des Vosges réalisée en 2018 ;
- - 5 057 € pour la ludothèque liée à une dépense exceptionnelle en 2018 suite à un vol ;
- - 7 293 € pour le stade de Mirecourt (fournitures, matériel, …) ;
- - 35 649 € du fait de la prise en charge en régie de la tournée de ramassage des ordures ménagères des communes de l'ex-CCMM ;
- - 3 534 € liés au transfert de la compétence GEMAPI à l'EPTB ;
- - 4 182 € liés au transfert de l'organisation d'un forum économique au PETR ;

Chapitre 012 Frais de Personnel d'un montant (+ 5,44 % par rapport au CA 2018)

Ces dépenses sont constituées des frais de personnel des agents titulaires, non titulaires et des remboursements des mises à disposition de personnels.

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 55 000 € liés au transfert de la MSAP maison des Pampres (2 ETP) ;
- + 20 000 € liés au recrutement d'un MNS supplémentaire à compter de la rentrée scolaire 2019 et à la mise à disposition à 20% d'un agent de la commune de Mirecourt pour assurer la fonction de responsable de la piscine
- + 47 000 liés au remboursement des mises à disposition de personnel liés au transport scolaire (non comptabilisées en 2018) ;
- + 35 000 liés au recrutement d'un ambassadeur mobilité (pour le compte du SCOT) à compter du 1er janvier 2019 ;
- + 60 000 € liés à l'application des mesures liées au Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) entrées en vigueur en 2019 et au GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Chapitre 65 Charges de gestion courante (+ 10,83 % par rapport au CA 2018)

Ces dépenses sont principalement constituées par les subventions aux associations (293 741€), les contributions aux structures partenaires (288 325 €), les participations communales pour la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires versées au budget annexe assainissement (173 501 €) et les indemnités des élus (103 556 €),

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 25 000 € de subvention d'équilibre liée à la mise en exploitation de la micro-crèche associative à Madegney ;
- + 19 432 € de contribution liée au lancement de l'agence de développement économique des Vosges ;
- + 99 425 € de cotisations à l'EPTB : liés au passage de la cotisation de 1,5€/hab à 2019 contre 1€/hab en 2018 pour la compétence PI (Prévention des Inondations) et + 82 000 € liés au transfert de la

compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) ;

- - 31 500 € de subvention pour l'organisation du Symposium de sculpture (organisé tous les 2 ans) ;
- - 30 376 € de subvention d'équilibre liée à un résultat exceptionnel 2018 de la crèche associative à Ville sur Illon ;
- - 11 993 € de participations communales pour la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires (173 501 euros pour 2019 contre 185 494,52 euros pour 2018) ;

Chapitre 014 Atténuation de produit (+0,18 % par rapport au CA 2018)
Ces dépenses sont principalement constituées par le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR = 195 274 €) et les Attributions de Compensation (AC) versées aux communes (999 851 €).

Chapitre 66 Charges Financières d'un montant de 50 501 €
Ces dépenses sont constituées par le remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles d'un montant de 14 000 €
Ces dépenses sont constituées par des annulations diverses de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 Provisions d'un montant de 5 200 €
Ces dépenses sont constituées par des provisions pour risques et créances douteuses (inscription budgétaire obligatoire).

Chapitre 022 Dépenses imprévues de 15 000 €

Chapitre 042 Amortissements d'un montant de 382 937 €
Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 040.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement de 675 744,70 €

LES RECETTES

RECETTES PREVISIONNELLES	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
70 Produit des services du domaine	957 783,03 €	879 987,00 €	836 554,48 €	859 479,00 €
73 Impôts et taxes	4 751 669,49 €	5 012 391,00 €	5 405 436,07 €	5 281 486,00 €
74 Dotations et participations	2 287 716,91 €	2 261 911,00 €	2 203 998,41 €	2 138 890,00 €
75 Autres produits gestion courante	44 647,24 €	46 157,00 €	46 916,21 €	48 757,00 €
77 Produits exceptionnels	41 733,05 €	94 866,44 €	92 883,35 €	19 150,00 €
78-7815-Reprise provision semi budgétaire	6 508,00 €	3 987,00 €	3 987,00 €	5 200,00 €
O13 Atténuation de charges	176 638,64 €	169 031,00 €	247 472,53 €	150 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	**8 266 696,36 €**	**8 468 330,44 €**	**8 837 248,05 €**	**8 502 962,00 €**
O42 -777 quotte part des subventions transférées	145 161,60 €	115 706,00 €	115 704,59 €	117 395,00 €
Excédent : 002	3 607 679,77 €	2 362 589,89 €	2 362 589,89 €	2 059 042,17 €
TOTAL GENERAL	**12 019 537,73 €**	**10 946 626,33 €**	**11 315 542,53 €**	**10 679 399,17 €**

Chapitre 70 Produits des services du domaine (+ 2,74 % par rapport au CA 2018)
Ces recettes sont principalement constituées des recettes des équipements culturels (227 000 €) et sportifs (22 700 €) et des recettes du service ordures ménagères (redevances et autres produits : 587 000 €).

Chapitre 73 Impôts et Taxes (-2,29 % par rapport au CA 2018)
Ces recettes sont principalement constituées des impôts locaux (3 069 910 €), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (1 127 845 €), de la taxe de séjour (10 000 €) du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (244 742 €) et de l'attribution de compensation versées par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges (824 889 €).
Les principales évolutions qui expliquent cette baisse sont les suivantes :

- + 117 280 € de CFE (cotisation foncière des entreprises) ;
- + 15 709 € de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée) ;
- + 32 985 € de TH, TFPB et TFNB ;
- + 44 929 € d'attribution de compensation de la commune de Mirecourt (services communs et transfert de la maison des Pampres) ;
- + 10 000 € de taxes de séjour ;
- + 20 875 € de TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ;

- - 358 731 € de recette exceptionnelle liée à la fiscalité directe sur années antérieures ;

Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations (-2,95 % par rapport au CA 2018)
Ces recettes sont principalement constituées par la dotation globale de fonctionnement (1 156 477 €) et autres compensations, subventions et participations diverses.
Les principales évolutions qui expliquent cette baisse sont les suivantes :

- + 10 000 € de subvention du SCOT au titre du poste « ambassadeur mobilité » ;

- - 69 853 € d'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle ;
- - 9 721 € de compensation de perte de CET (Contribution Economique Territoriale = CFE +CVAE) sur exercices antérieurs ;

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante
Ces recettes sont principalement constituées par le reversement des agents de leur participation aux tickets restaurants (31 500 €) et par les revenus des locations.

Chapitre 77 Produits exceptionnels pour un montant de 19 150 €
Ces recettes sont principalement constituées par des produits exceptionnels divers (remboursements d'assurances, écritures comptables liés aux cotisations pour la copropriété du centre d'activités de l'Aéropôle, etc.), par des annulations de mandats sur exercices antérieurs, d'admission en non valeur de créances. Ces recettes sont variables d'une année à l'autre.

Chapitre 78 Reprise sur provisions pour un montant de 5 200 €
Ces recettes sont constituées par les reprises sur provisions pour risques et créances douteuses.

Chapitre 013 Atténuations de charges (- 39,39 %)
Ces recettes sont principalement constituées par les remboursements des communes des mises à disposition de personnels (secrétaires de mairies, services partagés avec la commune de Mirecourt, prêts de MNS, etc.), par les remboursements des assurances des arrêts maladies et accidents de travail des agents et par les subventions aux emplois aidés.
Ces recettes sont variables d'une année à l'autre.

Chapitre 042 Amortissements des subventions pour un montant de 117 395 €
Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 040.

002 Excédent de fonctionnement reporté 2018 de 2 059 042,17€

2. La section d'investissement

LES DEPENSES

DEPENSES PREVISIONNELLES	BP 2019
16 Emprunts	269 572,00 €
OP 21- CHARGE PLURIANNUELLE CHAUDIERES IDEX	40 601,00 €
165-711/712 Dépôts et cautionnement	900,00 €
O20 dépenses imprévues	36 088,00 €
20-21-23 : DEPENSES INVESTISSEMENT PAR OP	5 943 402,00 €
OPFI-271-PARTS SOCIALES SEM ENERGIES RENOUV.	125 000,00 €
SUB EQUILIBRE AEROPOLE (27638)	184 413,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**6 599 976,00 €**
O40 -139… Subvention d'équipement	117 395,00 €
O41 -OP Patrimoniales-2312	83 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**200 395,00 €**
TOTAL GENERAL	**6 800 371,00 €**

Chapitre 16 Emprunts et dettes
Ces dépenses sont constituées par le remboursement en capital des emprunts.
Auquel il faut ajouter 41 601 € de charges pour le parc des chaudières de la CCMD et 900 € de dépôts et cautionnement.

Chapitre 020 Dépenses imprévues de 36 088 €

Chapitres 20-21-23 Dépenses d'investissements par opérations
Ces dépenses sont principalement constituées par :

- 10 000 € de travaux sur l'aménagement de la Gitte ;
- 52 000 € de travaux sur l'aménagement de l'Illon ;
- 250 955 € total des aides aux particuliers dans le cadre du PIG « habiter mieux » (CD88 12,38 %, Région 43,56 %, CCMD 44,06 %) ;
- 3 765 166 € pour les travaux sur les équipements sportifs (dont 3 689 144 € pour la rénovation et l'extension de la piscine intercommunale, 64 422 € pour les stades et 11 600 € pour les COSEC) ;
- 33 493 € pour l'école d'Oëlleville (dont 26 083 € pour le matériel de la cantine) ;
- 22 130 € d'achat de logiciel et matériel informatique ;
- 333 074 € pour le service de collecte des ordures ménagères et déchèteries (dont 100 500 € pour l'achat d'un compacteur neuf, 35 000 € d'équipements et 175 500 € d'aménagement d'une zone de transit des déchets verts et gravats) ;
- 446 848 € pour les travaux sur les équipements culturels (dont 286 068 € pour la réalisation d'une couveuse et d'un show-room à destination des luthiers, 73 200 € pour la mise en place d'un système de régulation de l'hygrométrie dans les musées, 41 000 € d'écriture de Projet Culturel de Territoire, 34 680 € d'étude de programmation des musées, 11 900 € de réparation d'un musée) ;
- 141 631 € d'équipements culturels (dont 38 118 € d'achat ou de réparation d'instruments, 76 513 € de création d'une salle multimédias à la médiathèque, 26 795 € de matériel pour le cinéma Rio) ;
- 184 465 € pour la construction de la micro-crèche de Madegney ;
- 5 000 € de signalétique pour les équipements intercommunaux ;
- 69 515 € de travaux sur les zones économiques ;
- 414 820 € total des aides aux artisans et commerçants dans le cadre de l'opération OCMR FISAC (Etat 35,26 %, Région 25,57 %, CCMD 39,17 %) ;

- 212 780 € de participation à la Région liée à l'opération LOSANGE de raccordement au Très Haut Débit des communes du territoire ;
- 1 100 € d'aide à l'immobilier d'entreprises.

Chapitre 27 Autres immobilisations financières
Ces dépenses sont constituées par l'entrée au capital de la Société d'Economie Mixte Energies Renouvelables à hauteur de 125 000 €.
Auquel il faut ajouter 184 413 € de subvention d'équilibre au budget annexe ZAE Foncière :

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES		
3355-040	STOCK FINAL	673 117,00 €		001	Excédent d'inv N-1	8 216,68 €
001	Déficit d'investissement			3555-040	STOCK INTIAL	539 262,00 €
1641	Rembt. capital emprunt	58 774,00 €		16874	Avance du BP	184 412,32 €
Total		**731 891,00 €**				**731 891,00 €**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES		
6015	Terrain	3 150,00 €		796-043	Transfert charges (intérêts)	200,00 €
6045	Etudes et prestations service	12 020,00 €				
605	Travaux	369 614,00 €		7133-042	STOCK FINAL	673 117,00 €
608-043	Frais bancaires+ intérets	200,00 €		7015	Ventes de terrains	14 080,00 €
66111	Intérêts	200,00 €		7015	VENTES de 10 000 M² à 17 €HT	170 000,00 €
71355-042	intégration stock 2014	539 262,00 €		7473	Subvention DETR	67 049,00 €
Total		**924 446,00 €**				**924 446,00 €**

LES RECETTES

RECETTES PREVISIONNELLES	BP 2019
1068 excédents de fonctionnement capitalisé	1 041 997,00 €
10 FCTVA (10222-01)	945 133,00 €
13-Subventions investissement	2 225 657,56 €
024-CESSIONS	19 759,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	**4 232 546,56 €**
O40 - 28 Amortissement des biens	382 223,00 €
O41-OP Patrimoniales -2315	83 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**465 223,00 €**
EXCEDENT INV N-1	1 426 826,74 €
O21 Virement section Fonc.	**675 774,70 €**
TOTAL GENERAL	**6 800 371,00 €**

Chapitre 10 Dotations et fonds divers
Ces recettes sont constituées par l'excédent de fonctionnement capitalisé (n-1) et par le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Chapitre 13 Subventions d'investissement
Ces recettes sont principalement constituées par :
- 81 746 € de subventions prévisionnelles pour les travaux d'aménagement de l'Illon ;
- 136 465 € de subventions prévisionnelles pour les aides aux particuliers dans le cadre du programme

d'intérêt général PIG « habiter mieux » ;

- 1 049 194 € de subventions prévisionnelles pour les travaux sur les équipements sportifs (dont 1.035.050 € pour la rénovation et l'extension de la piscine intercommunale et 14 144 € de CEE pour l rénovation du COSEC) ;
- 8 700 € de subventions prévisionnelles pour la cantine de l'école d'Oëlleville ;
- 3 569 € de remboursements divers pour logiciel d'urbanisme ;
- 233 507 € de subventions prévisionnelles pour les travaux sur les équipements culturels (dont 172.011€ pour la réalisation d'une couveuse et d'un show-room à destination des luthiers, 28 336 € pour la mise en place d'un système de régulation de l'hygrométrie dans les musés, 12 160 € d'écriture de Projet Culturel de Territoire, 21 000 € d'étude de programmation des musées,) ;
- 106 591 € de subventions prévisionnelles pour l'achat d'équipements culturels (dont 19 152 € d'achat ou de réparation d'instruments, 63 325 € de création d'une salle multimédia à la médiathèque, 24114€ de matériel pour le cinéma Rio) ;
- 299 785,56 € de subventions prévisionnelles pour la construction de la micro-crèche de Madegney ;
- 122 892 € de subventions prévisionnelles pour les aides aux artisans et commerçants dans le cadre de l'opération OCMR FISAC ;
- 183 208 € de subventions prévisionnelles pour l'opération LOSANGE de raccordement au Très Haut Débit des communes du territoire ;

Chapitre 024 Cessions

Cette recette est constituée par les cessions de bâtiments et terrains à vocation économique à des entreprises du territoire.

3. Niveau d'épargne du BUDGET PRINCIPAL (+ budget ZAE Foncière)

	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Epargne de gestion	695 757,60 €	1 200 736,94 €	536 201,00 €
Epargne brute	657 879,86 €	1 169 180,75 €	485 500,00 €
Epargne nette	**374 607,44 €**	**881 051,45 €**	**116 553,00 €**
Epargne nette corrigée	***490 007,44 €***	***522 320,45 €***	***116 553,00 €***

NB : Le calcul de l'épargne tient compte des charges pluriannuelles liées au parc des chaudières de la CCMD.

4. La dette du BUDGET PRINCIPAL (+ budget ZAE Foncière)

Taux	Emprunt	MONTANT DU PRET	DUREE	PERIODE	CAPITAL	INTERET	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2019
Euribor 3 mois 1.051%	Achat ECB Poussay	280 000,00 €	12,5 ANS	du 1/4/2012 au 1/7/2024	23 746 €	1 800 €	132 464,34 €
Euribor 3 mois 1.051%	Bâtiment OM, crèche Ptits Diables, FC camping car	1 720 000,00 €	15 ANS	du 1/09/2013 au 1/06/2028	140 082,39 €	10 000 €	931 422,84€
4,39%-TX FIXE	Aire GDV	300 000,00 €	20 ANS	du 25/10/2009 au 25/07/2029	15 000 €	6 831,94 €	161 250,00 €
2,51%-TX FIXE	BAT DOMPAIRE	175 625,00 €	20 ANS	du 5/12/2010 au 5/09/2030	8 422,88 €	2 773,04 €	113 621,60 €
3,46%-TX FIXE	PRÊT COMP. BAT DOMPAIRE	354 775,00 €	20 ANS	du 1/2/2011 au 1/11/2030	16 517,50 €	8 134,78 €	241 258,84 €
1,44%-TX FIXE	PRÊT PISCINE	1 500 000,00 €	20 ANS	du 31/03/2019 au 31/03/2038	65 202,72 €	21 248,96 €	1 500 000,00 €
Euribor 3 mois 0,071 %	Terrains budget Aéropole	853 714,49 €	20 ANS	du 1/06/2000 au 1/3/2020	58 774,00 €	200 €	73 808,89 €
TOTAL GENERAL		**5 184 114,49 €**			**328 345,49 €**	**50 988,72 €**	**3 153 826,51 €**

5. Niveau des taux d'imposition pour l'année 2019

- taxe d'habitation : 4,98 % ;
- taxe sur le foncier bâti : 3,72 % ;
- taxe sur le foncier non bâti : 3,84 % ;
- cotisation foncière des entreprises unique : 28,29 % (taux cible de convergence, calculé à partir de la moyenne pondérée des taux de CFE des communes membres de la CCMD) ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018, à savoir 13.30 %. Ce taux ne concerne pas le territoire des 32 communes incluses dans le périmètre du SICOTRAL.

6. Perspectives 2020-2021

Fonctionnement

En 2020 de nouvelles charges de fonctionnement liées au développement ou à la mise en place de services nouveaux :
- impact potentiel des contrats aidés sur les crèches (Ptits Diables et Pap'Illon) ;
- mise en exploitation de la piscine intercommunale (énergies, personnels, …) ;
- poursuite des travaux de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe Madon ;
- gratuité des transports scolaire effective sur l'année scolaire 2019-2020 ;

Au niveau des recettes de fonctionnement une réflexion sur la fiscalité est à engager au regard de la progression des dépenses de fonctionnement et de la diminution des recettes.
Cette même réflexion est à engager sur l'instauration de la taxe GEMAPI.

Investissement

L'année 2020 sera la 2ème année de la mise en place de la couverture Très Haut Débit sur le territoire (1 M€ avec une aide de 70% du CD88), ainsi que la mise en place d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise (en partenariat financier avec le CD88 à hauteur de 80%).
Les aides aux artisans et commerçants dans le cadre de l'opération OCMR FISAC (213 000 €/an subventionnés par l'état à hauteur de 35% et par la Région à 25%) et les aides aux particuliers dans le cadre du PIG « habiter mieux » (123 150 €/an subventionnés par la Région à 50%) seront toujours en vigueur en 2020.
Des investissements pour les zones d'activités économiques et le traitement de la friche ECB seront également à envisager.
Des investissements pour le service de collecte des ordures ménagères et déchèteries seront à programmer : nouveau camion (200 000 €) et matériels divers.
D'autre part l'entrée au capital de la Société d'Economie Mixte Energies Renouvelables se fera en deux temps : 125 000 € en 2019 et la même somme en 2020, soit 250 000 € au total.
En termes de travaux, les investissements prévisionnels pour l'année 2020 sont les suivants :
- rénovation du court de tennis couvert à Mattaincourt ;
- aménagement des locaux de l'office de tourisme.